

VILLE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

**ARRÊTÉ 2026 - 249 PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AU PUBLIC AUX VOIES
DE BERGES EN BORD DE VIENNE
RISQUES D'INCENDIE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'alerte vigilance canicule et sécheresse en Haute-Vienne (87) publiée par Météo France ;
- Vu les risques de départ de feu liés aux conditions météorologiques ;
- Considérant que la sécurité des usagers n'est plus assurée en raison du contexte d'incendies ;
- Considérant que ces circonstances imposent que soient prescrites provisoirement des mesures de sûreté et de sécurité visant à prévenir les risques auxquels seraient exposées les personnes susceptibles d'accéder au cheminement du bord de Vienne (rive Panazol) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le but de préserver la sécurité des personnes, il est strictement interdit à toutes personnes d'accéder aux voies de berges en bord de la rivière Vienne en raison des risques d'incendie, à compter du lundi 10 août 2026 à compter de 18H00 et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera matérialisée sur place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et par affichage sur site. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de PANAZOL et Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 10 août 2026

Le Maire,



Publié Le 11 août 2026

Fabien DOUCET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant interdiction d'accès au public aux voies de berges en bord
de vienne - risque incendie

Date de décision: 10/08/2026

Date de réception de l'accusé 10/08/2026
de réception :

Numéro de l'acte : ARRETE249

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260810-ARRETE249-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2026-244T_Interdiction-accès_bord-de-VIENNE_vigilance.pdf (99_AR-
087-218711406-20260810-ARRETE249-AR-1-1_1.pdf)